

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 AOÛT 2020**

N° 23/2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**EN EXERCICE : 11**

**PRESENTS : 9**

**POUVOIRS : 2**

**VOTANTS : 11**

L'an deux mille vingt et le 27 août à 18 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

**Étaient présents :** M. MARCEL Patrick, M. PASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, Mme PELISSIE Nathalie, M. BOUSQUET Bruno, Mme PRATS Éliane, M. SAUSSEZ Loïc, Mme ELDIN Sabrina, Mme ASCOLA Lisiane

**Pouvoirs :** M. SALIES Stéphane à Mme PELISSIE Nathalie ; M. BLIGUET Michel à Mme ZUBER Sophie.

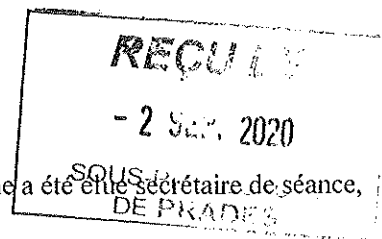
**Date de convocation:**

**21/08/2020**

**Date d'Affichage:**

**21/08/2020**

Un scrutin a eu lieu, Madame ASCOLA Lisiane a été élue secrétaire de séance,



**OBJET:** Désignation des délégués à la commission communale des Impôts Direct

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de la Direction Générale des Finances Publiques demandant, suite aux élections municipales et à la nécessité de constituer une nouvelles Commission Communale des Impôts Directs, à ce que le Conseil Municipal dresse une liste de contribuables à proposer pour leur désignation au sein de la commission.

Cette commission a notamment pour fonction de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Pour ce faire, le Conseil Municipal, par délibération, doit présenter aux services des Impôts une liste 24 de personnes, toutes inscrites aux rôles des Impôts locaux, parmi lesquelles l'administration fiscale choisira les 6 nouveaux membres titulaires et les 6 nouveaux membres suppléants de cette commission. La commission est présidée par le Maire.

Il est précisé qu'il n'y a plus d'obligation de désigner, parmi les membres de la CCID, un propriétaire de bois ou une personne domiciliée hors de la Commune. Les membres du Conseil Municipal peuvent également être proposés dans cette liste. Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas y être mentionné.

**Suite à l'appel à candidature auprès des habitants,** M. le Maire fait part de ses propositions au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

**De proposer** à l'administration des finances publiques la liste de noms suivante pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

1. SALIES Stéphane
2. PRATS Éliane
3. ASCOLA Lisiane
4. ASCOLA Pascale
5. SAUSSEZ Loïc
6. LAGO René
7. GUEVEL Daniel
8. FAURE Daniel
9. ANTONIO-SAMPER Albert
10. LAGUERRE Robert

**D'autoriser** M. le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire

P. Marcel

